

# LORSQUE L’AFFIRMATION DE SOI PASSE PAR LA DISQUALIFICATION DE L’AUTRE : À PROPOS DU VERBE DANS « AVANT TOUT JE SUIS CANADIEN » ET L’HYMNE NATIONAL DE MONACO

Esaïe MANDENG Ma BELL

ENS de Yaoundé (Cameroun)

## Résumé

*Se situant dans le cadre de la grammaire linguistique globale, le présent article analyse divers aspects (énonciatif, référentiel, pragmatique, syntaxique, stylistique et sémique) du fonctionnement des verbes contenus dans « Avant tout je suis Canadien » et l’hymne national de Monaco. L’étude révèle que le propos de ces deux chants patriotiques se résume à l’affirmation de l’identité nationale et que cette identité est toujours posée par rapport à l’autre, ce qui confirme, comme l’ont déjà bien démontré les philosophes, la consubstantialité des notions d’identité et altérité. L’analyse montre plus précisément que l’affirmation de l’identité nationale a la particularité de se faire sur le mode adversatif, car elle passe par le truchement de la disqualification de l’altérité (l’Europe pour les Canadiens et le reste du monde pour les Monégasques), sur laquelle le discrédit est jeté.*

9

**Mots-clés :** *verbe, identité nationale, l’autre, disqualification, « Avant tout je suis Canadien », Hymne national de Monaco.*

## Introduction

Quiconque s’intéresse aux paroles des hymnes nationaux de langue française peut y déceler une diversité de desseins : exaltation de la patrie et affirmation de la volonté de défendre celle-ci, éloge d’événements, de personnes et d’idéologies, chronique et travestissement de certains faits historiques, etc.<sup>1</sup>. Rares sont cependant les chants patriotiques qui, comme « Avant tout je suis Canadien » et l’hymne national de Monaco, consacrent l’essentiel de leur propos à l’identité nationale, autrement dit à la production d’un discours censé proclamer ce que sont fondamentalement les habitants d’une nation donnée. L’enjeu ici est de déchiffrer les modalités de fonctionnement de ce discours. À en croire Benoit (2008 : 148), « les travaux sérieux sur l’identité montrent que celle-ci est inséparable

<sup>1</sup> Le détail de ces observations est consigné dans notre mémoire de Master et notre thèse de Doctorat (cf. Bibliographie), qui réunissent l’étude d’une quarantaine d’hymnes nationaux de langue française.

de l'altérité et de la relation à l'autre ». Il n'est donc pas étonnant de constater que, dans les hymnes canadien et monégasque, l'identité nationale s'affirme par rapport à l'autre (ou des autres). Ce qui est toutefois remarquable, c'est que la relation à l'autre qui s'y instaure revêt un caractère éminemment adversatif, voire conflictuel, car tout se passe comme si l'affirmation de l'identité nationale devait absolument se faire au moyen de la disqualification de l'autre. Par le biais d'une étude linguistique principalement centrée sur le fonctionnement des formes verbales, la présente analyse entend donc mettre en lumière la façon dont, pour s'affirmer, Canadiens et Monégasques jettent le discrédit sur l'autre. Elle se situe précisément dans le cadre de la grammaire linguistique globale élaborée par Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul. Ce choix tient à ce qu'il s'agit d'une « grammaire ouverte » (Pellat et Riegel, 2012 : 13), laquelle entend tenir compte des théories et descriptions linguistiques les plus récentes et les plus diverses. Ainsi le verbe est-il analysé ici aux plans énonciatif, référentiel, pragmatique, syntaxique, stylistique et même sémique.

## 1 – De l'affirmation de l'identité nationale

### 1.1 – L'hymne monégasque : entre narcissisme et identité prétendument immuable

10

Du point de vue de la situation énonciative, l'hymne national de Monaco s'illustre, à première vue, par la particularité de mettre en scène un allocutaire flou. Cet allocutaire (ou ces allocutaires) est juste énoncé dans ces deux vers qui figurent à l'entame et à la clôture du chant, sans qu'il ne soit même donné de véritable précision sur son identité : *Ohé, vous qui voisinez ! / Ohé, vous qui nous regardez !* L'identité de cet autre peut toutefois être déterminée. De fait, les verbes *voisinez* et *regardez* sont contenus dans des relatives qui, parce que restrictives, sont censées renseigner avec exactitude sur le référent du *vous* dont elles sont l'expansion. Ainsi ceux qui voisinent, ce sont visiblement les Français, étant donné que la principauté de Monaco est presque entièrement « enclavée dans le département français des Alpes-Maritimes » (Raton, 1958 : 186). Et ceux qui regardent, ce sont potentiellement tous les habitants du monde. Suivant l'interjection vocative *ohé*, l'hymne monégasque s'adresse donc à toute personne, excepté les Monégasques eux-mêmes. C'est là un fait tout à fait singulier<sup>2</sup>.

Néanmoins, les vers mentionnés *supra* encadrent en réalité trois strophes au sein desquelles aucun terme ne renvoie à l'autre, au *vous* dont les référents viennent d'être identifiés. Dans ces strophes se déploie plutôt un emploi abondant de la première personne (*nous, notre*), emploi par le biais duquel les Monégasques sont exclusivement mis en scène, notamment au travers de la présentation des éléments constitutifs de leur identité. Autrement dit, les Monégasques interpellent leur allocutaire, non pas tant pour lui donner certaines directives, mais simplement pour que celui-ci les écoute parler d'eux-mêmes. Cela dénote un certain narcissisme qui procède visiblement de la volonté de s'affirmer.

En fait, l'identité monégasque s'affirme avec tant de force et d'assurance qu'elle n'est

<sup>2</sup> Parmi tous les hymnes nationaux que nous avons déjà étudiés, seul l'hymne monégasque donne à voir un tel cas de figure.

pas sans susciter quelque questionnement. Si l'identité est ce qui fait que l'on est soi et pas autre chose, elle ne constitue pas pour autant une donnée stable, définitive ou interchangeable. Elle

*se présente plutôt comme un processus d'altération permanente, ou comme le résultat variable d'une perpétuelle évolution. Elle est prise dans une dynamique et elle participe d'une prise de conscience personnelle. Le [nous] est changeant, instable, jamais tout à fait le même, objet d'un processus de construction, déconstruction et reconstruction permanente d'une définition de soi, pensée comme une tension continue entre l'être et le devenir. (Benoit, 2008 : 147).*

L'identité des Monégasques est cependant donnée à voir comme quelque chose d'immuable, d'absolument figé. En témoignent les constructions attributives suivantes, qui s'apparentent fortement à des jugements analytiques, vu qu'elles expriment une réalité extralinguistique constante, à savoir que Monaco est, après le Vatican, le plus petit État du monde : *Nous ne sommes pas bien nombreux/Mais nous veillons tous à la défense de notre identité/Nous ne sommes pas très puissants/Mais, s'il le veut, Dieu nous aidera*. Il est vrai que dans l'absolu le présent de l'indicatif n'a rien de nécessairement intemporel. Mais si les Monégasques n'étaient pas nombreux en 1931, c'est-à-dire au moment où étaient écrites les paroles de l'hymne, c'est toujours le cas aujourd'hui, et l'on peut présumer que dans un avenir lointain ce le sera encore. La principauté, dont la densité de peuplement est la plus forte au monde du fait de sa très faible superficie (2 km<sup>2</sup>), n'est pas apte à accueillir une population relativement nombreuse. Et l'on peut raisonnablement penser que Louis Notari, le parolier, était conscient de tout cela quand il composait son texte. Ce défaut du nombre fonde par ailleurs la faible puissance de l'État monégasque.

11

Il arrive que l'immuabilité soit marquée par l'adverbe toujours, dont on connaît la valeur aspectuelle permanente : *Nous avons l'honneur/D'avoir toujours eu les mêmes Princes ; Depuis toujours, le même pavillon/Flotte joyeusement au vent de notre pays/Depuis toujours les couleurs rouges et blanc/Constituent le symbole de notre liberté*. Mais ces vers résistent moins bien que les précédents à une confrontation avec la réalité extralinguistique. D'abord, en ce qui concerne l'infinitif passé d'*avoir*, les Princes auxquels il est fait allusion, ce sont incontestablement les Grimaldi, dont la famille forme une dynastie qui préside aux destinées de la principauté depuis 1297. Les sept siècles de longévité dont jouit la dynastie représentent, il est vrai, quelque chose d'exceptionnel ; mais le depuis toujours, qu'il faut bien entendre au sens de « depuis la nuit des temps », est pour le moins infidèle aux données du monde réel. De fait, les princes Grimaldi perdirent leurs droits et prérogatives entre 1793 et 1814, période au cours de laquelle Monaco fut annexée à la France sous le nom de « Fort-Hercule »<sup>3</sup>. En réalité,

*À partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle, les princes de Monaco s'insèrent dans l'histoire de France, comme l'atteste leur présence continue à la Cour. En dépit de leurs alliances avantageuses, ils restent néanmoins des princes de second*

<sup>3</sup> Cf. <http://fr.montecarlosbm.com/sejour-luxe-monaco>.

*rang au sein de la monarchie absolue française. Au cours de cette période, l'histoire des Princes reste assez éloignée de leur territoire, où la tutelle seigneuriale reste forte, l'espace peu peuplé, et l'exercice d'un « despotisme éclairé » relativement limité à l'époque des Lumières. (Polfiet, 2011 : 340)*

Puis, s'agissant des vers où il est question du drapeau monégasque, *depuis toujours* se voit aussi frappé du défaut de non-conformité avec la réalité extralinguistique. Car le pavillon national, qui ne fait que reprendre les couleurs rouge et blanche des armes des Grimaldi, n'a été choisi par la famille princière qu'au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans l'un comme dans l'autre cas, il semble donc y avoir la volonté, au prix d'un tour de force, de conférer la permanence aspectuelle absolue à des procès statifs qui occupent certes un vaste espace temporel, mais ne s'inscrivent pas pour autant dans l'intemporel au sens plénier du terme.

## 1.2 – De la conscience d'une « canadicité » embryonnaire à la nécessité de se détacher de l'autre

Contrairement à ce qui s'observe dans l'hymne monégasque, l'une des choses qui frappent à l'issue d'une lecture cursive de « Avant tout je suis Canadien », c'est la présence des termes *Grande-Bretagne, France, Espagne, Italie, Français, Napoléon, Europe*. Il est en effet étonnant de voir l'autre (ou les autres) si abondamment représenté dans un chant qui se veut patriotique. Cet état de choses s'explique toutefois. C'est qu'en 1835, lorsque Georges Etienne Cartier écrit ce chant, le Canada, tel qu'on le connaît aujourd'hui, n'est encore qu'un ensemble de colonies principalement soumises et/ou culturellement rattachées à la France et à la couronne britannique (Garneau, 1944)<sup>5</sup>. Et de là découle sans doute le contenu présuppositionnel de la locution *avant tout* dans le titre, lequel titre figure au reste comme vers dans le chant. Cette locution pose comme implicite que le référent du déictique *je* se considère (ou a eu à se considérer) comme appartenant – moindrement certes – à une nation(s) autre(s) que le Canada. Prononcés par un individu détenteur de plusieurs nationalités, de tels mots paraîtraient tout à fait naturels de nos jours. Mais ici, il faut les comprendre à la lumière de ce que le Canada n'était encore qu'une nation embryonnaire. L'affirmation de la « canadicité » n'en était encore qu'à ses linéaments, ce que confirme l'emploi du verbe *préférer* dans le vers *Moi, je préfère ma patrie*. L'amour de la patrie est en principe quelque chose de si viscéral qu'il est curieux de le voir déclaré ainsi. Car l'idée de préférence implique déjà l'existence d'un autre amour, certes minime, mais qui irait à l'endroit d'une autre patrie.

Il faut en outre savoir que les deux vers qui viennent d'être relevés font office de refrain, vu qu'à deux modifications près, ils apparaissent à la fin de chaque strophe. La modification dont ils font l'objet porte notamment sur le tiroir verbal employé. Alors que dans la strophe liminaire il s'agit de l'indicatif présent, celui-ci se mue en présent de l'impératif dans les deuxième, troisième et cinquième strophe ; de sorte qu'au final l'impératif l'emporte

<sup>4</sup> Cf. <http://www.gouv.mc/Gouvernement-et-Institutions/Histoire-et-Patrimoine/Symbole/Drapeau-monegasque>.

<sup>5</sup> En réalité, dès 1763, la Nouvelle-France (l'actuel Canada), qui était alors sous domination française, passe aux mains des seuls Britanniques.

quantitativement (trois refrains à l'impératif contre deux au présent) : *À tous préférons la patrie, / Avant tout soit Canadiens*. Cela vient encore corroborer la conscience qu'a le poète de la fébrilité de l'affirmation de la « canadicité ». La dominance de la modalité injonctive sur la modalité assertive suggère que l'identité nationale canadienne n'est pas une réalité que l'on peut se contenter de professer, mais plutôt une nécessité absolue, un impératif catégorique, un objectif vers lequel il faut tendre à tout prix.

Et ce processus censé conduire vers la « canadicité » la plus ferme et la plus autonome possible se matérialise même dans la manière dont progresse la prédication tout au long du chant. En effet, dans la totalité des cinq strophes, la prédication concerne d'une part l'Europe ou des pays européens, ceux-ci étant soit en position de sujet, soit au sein du prédicat ; d'autre part elle se fait au profit du Canada ou des Canadiens. Et cette prédication a quasi invariablement pour pivot des verbes dont la distribution s'effectue de façon révélatrice. Cinq verbes vont pour l'Europe et deux pour le Canada dans la première strophe ; dans la deuxième strophe le rapport s'inverse quelque peu avec trois verbes pour l'Europe et quatre pour le Canada ; dans le troisième et quatrième strophe, l'on a trois verbes de part et d'autre ; et les cinq verbes de la cinquième strophe vont tous pour le Canada. Le dernier point de ce récapitulatif<sup>6</sup> vient achever de la manière la plus tranchée le renversement des forces qui s'effectue pour ainsi dire dès la deuxième strophe : alors que la prédication verbale se fait initialement au profit surtout des pays d'Europe et de leurs habitants, elle va changeant pour, *in fine*, tourner exclusivement à l'avantage du Canada (et des Canadiens). Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que si la *France* et *Albion* (terme qui désigne la Grande-Bretagne) sont évoquées dans la dernière strophe, contrairement à ce qui se passe partout ailleurs dans le chant, elles n'occupent ni une position thématique ni une position centrale dans le propos phrastique. Bref, d'un point de vue strictement quantitatif, le verbe, en tant que pivot de la prédication, délaisse progressivement l'Europe (la France et la Grande-Bretagne notamment), afin de se mettre pour ainsi dire au service du Canada. Herméneutiquement, il y a là la volonté de se détacher de l'autre dans le but de s'affirmer.

En somme, dans l'hymne monégasque, l'identité nationale est affirmée avec une assurance qui tend quelquefois vers de l'aplomb, cependant que « Avant tout je suis Canadien » donne à voir une affirmation fébrile due à une identité naissante. Un point commun subsiste toutefois entre ces deux chants : que l'identité soit en devenir ou présentée comme immuable, elle s'accompagne – voire nécessite – toujours de la disqualification de l'autre par rapport à qui elle s'affirme.

---

<sup>6</sup> En annexe.



## 2 – De la disqualification de l'autre

### 2.1 – « Avant tout je suis Canadien » et le dénigrement des nations tutélaires<sup>7</sup>

Dans le chant national canadien, cette volonté de disqualifier l'autre se perçoit en fait dès le début du chant : *Souvent de la Grande Bretagne/On vante et les mœurs et les lois, /Par leurs vins, la France et l'Espagne/À nos éloges ont des droits. /Admirez le ciel d'Italie, /Louez l'Europe, c'est fort bien.* Quatre données attirent principalement l'attention dans ces vers liminaires : le verbe *vanter*, le substantif *éloges*, les verbes *admirer* et *louer*. Le sémantisme mélioratif de ces lexies peut donner l'impression d'un dithyrambe à l'endroit de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Espagne. Mais il faut immédiatement prendre garde que *vanter*, qui est un verbe performatif, a pour sujet le pronom indéfini *on*. Or la performativité d'un verbe ne s'actualise que si celui-ci a pour sujet un pronom de première personne (*je* ou *nous*) et qu'il reçoit « un complément renvoyant explicitement à l'allocutaire (*tu* ou *vous*) » (Riegel et al., 2009 : 984). L'absence de ces deux paramètres neutralise donc la performativité de *vanter* ; *on vante* ne fait que dénommer l'acte de vanter, il ne le réalise pas. De plus, le caractère indéfini de *on* induit une telle indétermination quant à la personne à laquelle renvoie le pronom que le registre épideictique, dans l'éventualité où il se déploie un tant soit peu, est empreint d'un flou référentiel manifeste. C'est sensiblement dans les mêmes termes que peut être commenté le substantif *éloges*, auquel est pourtant associée la première personne (*nos*), contrairement à *vanter*. En effet, le fait pour les Canadiens de dire que la France et l'Espagne ont droit à leurs éloges ne constitue aucunement un éloge au bénéfice de celles-ci. Le propos s'apparente même à une sorte de litote inversée : on laisse entendre un message laudatif sans jamais l'exprimer en réalité ; ou bien à une prétérition inversée, dans la mesure où on prétend dire ou exprimer ce qu'en réalité on ne dit ou n'exprime pas.

Pour ce qui concerne les verbes *admirer* et *louer*, il faut dire que, mis ainsi à l'impératif, leur sémantisme laudatif se trouve également édulcoré. Tandis que les impératifs *préférons* et *soyons* possèdent un destinataire (*À tous*) clairement énoncé, nulle part ne sont mentionnées les personnes auxquelles s'adressent les impératifs *admirez* et *louez*. Certes, vu que ceux-ci apparaissent dans un chant patriotique canadien, il serait assez logique de considérer qu'ils ont pour destinataires les Canadiens. Mais, justement, une telle lecture rentre radicalement en contradiction avec le patriotisme « canadien » dont a fait montre Georges Etienne Cartier tout au long de sa vie<sup>8</sup>. Comment envisager du reste que dans un chant qui s'intitule « Avant tout je suis Canadien » les injonctions d'admirer le ciel d'Italie et de louer l'Europe soient

<sup>7</sup> L'étude étant globalement comparative, cette seconde section aurait pu, comme la première, débiter par une analyse de l'hymne monégasque. Le choix d'entamer ici avec le chant canadien tient à la volonté d'éviter à l'exposé de présenter une structure par trop tabulaire, ce qui permet au lecteur de bénéficier de la continuité avec ce qui est développé dans le point précédent.

<sup>8</sup> « Pendant l'exercice de ses fonctions [politiques], [il] favorisa l'amélioration des relations entre le Canada francophone et le Canada anglophone, et appuya le plan qui devait fédérer le Bas-Canada et le Haut-Canada (aujourd'hui province d'Ontario) avec les autres colonies britanniques d'Amérique du Nord. Le plan mena à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui donnait naissance à la Confédération du Canada » (Cf. « Cartier, George Etienne », Microsoft Encarta 2009).

adressées aux Canadiens ? Un autre constat mérite d'ailleurs d'être fait ; il a trait à la fonction syntaxique des deux impératifs considérés ici. Si ceux-ci constituent les noyaux prédicatifs d'énoncés injonctifs, au reste plutôt fictifs, ils occupent en outre une position thématique qui en fait les sujets du prédicat *c'est fort bien*. Or, on le sait, la fonction de sujet, nominale par excellence, est généralement dévolue à la forme infinitive<sup>9</sup> dans le domaine verbal. Cette particularité syntaxique témoigne également de la grande difficulté qu'il y a à considérer ces impératifs comme dénotant des injonctions véritables. Il existe pourtant un troisième impératif de deuxième personne du pluriel dont le destinataire – et même le destinataire – est clairement identifié : *En vain le préjugé nous crie:/Cédez le pas au monde ancien*. Seulement, en tant que destinataire, le nom *préjugé*, qui est déjà en soi dépréciatif, se trouve personnifié, ce qui confère une nature prosopopéique à l'impératif, le confinant ainsi dans un cadre abstrait et imagé qui ne milite pas en faveur d'un statut d'acte illocutionnaire. De surcroît, la force illocutoire de *Cédez* est comme fatalement annihilée par la locution adverbiale *En vain*. En somme, il semble y avoir une volonté d'émettre des injonctions censément bénéfiques à l'autre, tout en suggérant d'office l'impossibilité de voir ces injonctions susciter une réaction adéquate au niveau perlocutoire.

Dans la quatrième strophe, le verbe *vanter* revient, cette fois sous la forme pronominale, avec un sujet au référent parfaitement identifiable : *Tous les jours, l'Europe se vante/Des chefs-d'œuvre de ses auteurs*. Ici les Canadiens sont exclus de la masse des agents potentiellement responsables du procès encodé par le verbe, ce qui n'était pas le cas avec le pronom *on* et l'indétermination référentielle par lui induite. Autrement dit, si l'Europe se vante et est vantée, cet éloge n'est point le fait des Canadiens. En fait, la levée de l'indétermination issue du remplacement de *on* par *l'Europe* se double d'une autre, celle-ci au plan aspectuel, dans la mesure où *souvent* laisse la place au syntagme *Tous les jours*. Ces deux circonstanciels de temps servent, il est vrai, à indiquer l'aspect itératif, mais l'itérativité bénéficie d'une mise en relief. *Tous les jours*<sup>10</sup>, à la différence de *souvent*, précise et amplifie la fréquence de l'itération, de sorte qu'il ne serait pas exagéré d'y voir la récrimination du narcissisme européen. Le propos sonne en effet comme un reproche.

En réalité, le reproche est déjà décelable dans la troisième strophe, sous un ton peut-être moins véhément. Là, ce qui est remarquable, c'est l'emploi du passé composé et de l'imparfait, car à aucun autre endroit dans le chant ne se trouvent des tiroirs situant les procès dans la sphère temporelle passée : *Vingt ans, les Français de l'histoire/Ont seuls occupé le crayon;/Ils étaient fils de la victoire, /Sous l'immortel Napoléon*. Il s'agit une fois de plus d'un propos qui stipule les mérites de l'autre, précisément ici des Français. Mais si ces derniers sont présentés sous un jour flatteur, ce jour revêt bien moins d'éclat que s'il avait été décliné au présent. Les temps du passé possèdent ici une fonction « fossilisante<sup>11</sup> » par le biais

<sup>9</sup> Quand on n'a affaire qu'à la version orale du chant, on peut d'ailleurs très difficilement s'imaginer que ces verbes ne sont pas à l'infinitif.

<sup>10</sup> Lorsque l'itération est précisée à ce point, certains aspectologues préfèrent parler de fréquentativité.

<sup>11</sup> La notion de fossilisation, que nous empruntons à la sociolinguistique, qui l'a elle-même puisée en archéologie, désigne ici la transformation d'un procès en fossile. La fossilisation ne consiste pas simplement

de laquelle se trouve amoindri l'apport que des expressions telles que *filis de la victoire* et *immortel Napoléon* peuvent avoir en matière de panégyrique.

Il est même possible d'aller plus avant dans l'analyse, en s'intéressant plus particulièrement à *étaient*. Jacques Brès (2009) a montré la dimension dialogique que peuvent revêtir certains emplois de l'imparfait, c'est-à-dire la présence derrière eux d'une (ou plusieurs) voix (e1, e2...) autre(s) que celle du locuteur-énonciateur (E1) qui les profère. Dans le cas en présence, il semble que l'on a affaire à un phénomène du genre. Tournons-nous vers les deux vers de la quatrième strophe précédemment analysés. Du point de vue sémique (ou lexico-sémantique), il existe une homologie entre *se vanter* et *victoire*, d'une part et *chefs-d'œuvre* et *immortel*, d'autre part ; de plus, il n'est pas besoin de préciser qu'au-delà de leur appartenance à la France, les Français sont des Européens. Il s'ensuit que l'imparfait *étaient* est sous-tendu par un dédoublement énonciatif qui autorise la récupération, par synecdoque et cataphoriquement, d'un second énonciateur (e1), *les Français*, en sus du locuteur-énonciateur (E1) représenté par la personne du poète. En fait, il est surtout intéressant de souligner que l'hétérogénéité énonciative laisse vraisemblablement émerger e1, E1 (le poète et donc les Canadiens) prenant ainsi en charge l'énoncé de la manière la plus minime, voire de façon nulle. Il existe certes une doxa qui attribue des mérites grandioses aux Français, à l'autre, mais le poète s'en désolidarise et la pourfend.

## 2.2 – L'insécurité identitaire comme fondement de la condescendance monégasque envers le reste du monde

À propos de l'affirmation de l'identité nationale monégasque, nous notions plus haut une forme de narcissisme. Mais ce narcissisme ne procède pas nécessairement d'un égocentrisme exacerbé, d'une condescendance que les Monégasques voudraient manifester à l'égard du reste du monde. L'utilisation majoritaire de la première personne du pluriel peut recevoir une interprétation alternative, ou tout au moins une interprétation qui se greffe au narcissisme afin d'en préciser le fondement réel. Il faut à cet effet considérer les vers suivants : *Et personne ne pourra nous faire changer/Tant que le soleil brillera dans le ciel/Dieu nous aidera/Et jamais personne ne pourra nous faire changer*. La périphrase factitive *faire changer* y est énoncée à deux reprises. *Le petit Larousse illustré 2007* signale en outre, pour le verbe *changer*, les sens de « rendre différent » ou « faire passer d'un état à un autre ». C'est dire qu'en soi le verbe est déjà de sens causatif. La transformation factitive au moyen du semi-auxiliaire *faire* engendre ainsi une redondance. Mais cette redondance a la qualité (malheureuse peut-être) de signifier clairement l'existence d'un actant extérieur pouvant contrôler l'agir des Monégasques, de manière à modifier leur identité. Les Monégasques semblent en proie à un sentiment d'insécurité, une menace extérieure qui planerait en permanence sur leur identité. On reconnaîtra néanmoins la volonté d'enrayer cette menace, volonté que soutient la négation totale (*Personne ne...*) et le renchérissement dont elle fait l'objet avec l'adverbe *jamais*. Ici, l'affirmation de soi passe clairement par la

---

en la présentation du procès comme passé, mais en la volonté manifeste de vieillir celui-ci, laquelle volonté est justement soutenue par le faible degré de prise en charge énonciative, comme on peut le voir infra.



disqualification de l'autre.

Et cette disqualification n'est pas seulement perceptible ici. L'hymne de Monaco est en réalité ouvert et clos par des tercets, car les vers *Ohé, vous qui voisinez/Ohé, vous qui nous regardez* sont respectivement suivis de *Il importe que chacun retienne bien ceci* en exorde et de *Que chacun prenne bien conscience de cela* à la fin. Pris impersonnellement, le verbe *importer* exprime, on le sait, la nécessité. Cette nécessité se mue en véritable injonctivité dans le vers final, où le noyau prédicatif est un subjonctif injonctif. Une telle substitution permet de préciser, si ce n'est de marteler à l'autre le caractère impérieux de ce qui lui est enjoint.

De plus, l'emploi du subjonctif dans le vers final suscite une interrogation. C'est que ce tiroir, nous disent Grevisse et Goosse (2008 : 512), supplée l'impératif à la troisième personne lorsque le destinataire de l'injonction est distinct de l'interlocuteur. Or il n'est pas question ici d'un ordre indirect, l'interlocuteur étant explicitement représenté par le pronom *vous*. Ce pronom aurait même dû logiquement induire un impératif de deuxième personne du pluriel. La présence du subjonctif ne s'explique alors probablement que par le fait qu'elle permet l'emploi de l'indéfini *chacun*, qui est déjà utilisé dans la strophe liminaire. Ainsi dans les vers interpellatifs, ceux où se déploie la fonction phatique, le destinataire est représenté par une masse humaine collective marquée par la deuxième personne du pluriel ; mais dans les vers directifs, ceux qui sont consacrés à la fonction conative, les destinataires sont ciblés dans leur stricte individualité. Cela procède d'un certain autoritarisme dans le discours.

Une autre substitution est notable, celle de *retenir* par *prendre conscience*. Ces deux prédicats sont liés par un archiséme que l'on pourrait nommer *cognition*. Mais tandis que le premier renvoie à la mémorisation, le second en appelle à un effort véritable de compréhension. Il est possible, on le sait, de mémoriser un certain nombre de choses sans les comprendre véritablement. Les destinataires sont donc sommés d'appréhender ce qui leur est dit au travers d'un processus cognitif intégral. Cette manière d'inviter l'autre à retenir puis à comprendre confère alors au discours, en plus de son caractère autoritaire, l'allure d'un didactisme altier, tout se passant comme si l'on voulait donner l'impression de s'adresser à des gens dont l'entendement est limité.

## Conclusion

S'il est vrai que l'on n'existe que par rapport à l'autre, parfois, c'est précisément par opposition à cet autre que l'on se détermine. Les deux chants patriotiques qui viennent d'être étudiés ont offert, croyons-nous, un assez bel exemple du mode adversatif sur lequel peut se manifester le rapport à l'altérité. Dans « Avant tout je suis Canadien », l'identité nationale ne s'affirme que de façon fébrile, car le chant est écrit à un moment où les Canadiens subissent encore la forte influence de leurs terres d'émigration (la France et l'Angleterre principalement). Quant à l'hymne de Monaco, les Monégasques y font montre d'un certain narcissisme et présentent leur identité comme immuable, parce qu'ils semblent en butte à une

insécurité que fonde la conscience de leur faible puissance démographique et géographique. Il existe aujourd'hui un certain nombre de nations, comme les États-Unis, le Brésil ou le Mexique, dont une bonne partie de la population est originaire de pays européens (Angleterre, Espagne, Portugal) qui furent de grandes puissances colonisatrices ; la naissance du sentiment nationaliste y a sans doute suscité des hymnes patriotiques. Il existe aussi de très petits États tels que Gibraltar, Macao, Saint-Martin ou Saint-Barthélemy ; ceux-ci possèdent également leurs hymnes. Bien que ces chants nationaux ne soient pas de langue française, il serait judicieux de s'y intéresser, afin de savoir non seulement s'ils accordent une place de choix à l'affirmation de soi, mais également si cette affirmation passe par la disqualification de l'autre.

### Références bibliographiques

- BENOIT, Claude (2008). « Quand “je” est un autre. À propos d'Une belle matinée de Marguerite Yourcenar », *Relief*, n° 2, pp. 145-160.
- BRES, Jacques (2009). « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », in Bres, J. et Mellet, S. (eds.), *Dialogisme et marqueurs grammaticaux, Langue française*, n° 163, Paris, Armand Colin, pp. 21-39.
- BRIANÇON, Muriel (2008). « L'altérité au cœur de l'identité : que peut enseigner l'altérité intérieure ? », *Sciences Croisées*, n° 2-3, pp. 1-23.
- GARNEAU, François-Xavier (1944). *Histoire du Canada*, Montréal, Éditions de l'Arbre.
- GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André (2008). *Le bon usage*, 14<sup>ème</sup> édition, Bruxelles, De Boeck et Duculot.
- LENOIR-ROLLAND, Joseph (1847). *La lyre canadienne microforme*, Québec, Imprimerie de Wm et Fils.
- MANDENG MA BELL, Esaïe (2013). Analyse de l'aspectuo-temporalité dans le poème-chant patriotique de langue française : le cas de vingt-cinq hymnes nationaux de pays francophones, Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré.
- MANDENG MA BELL, Esaïe (2017). *Le verbe dans les chants nationaux de langue française*, Thèse de Doctorat, Université de Ngaoundéré.
- PELLAT, Jean-Christophe et RIEGEL, Martin (2012). « La Grammaire méthodique du français : élaboration d'une grammaire linguistique globale », *Langue française*, n° 176, pp. 11-26.
- POLFLIET, Marieke (2011). « Thomas Fouilleron – Histoire de Monaco (Marieke

Polfliet) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 83, pp. 339-342.

- RATON, Pierre (1958). « Les enclaves », *Annuaire français de droit international*, Vol 4, pp. 186-195.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe et RIOUL, René (2009 [1994]). *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

## Annexes

Ces annexes sont constituées du texte des deux chants. « Avant tout je suis Canadien » apparaît tel qu'il est reproduit par Joseph Lenoir-Rolland dans *La lyre canadienne microforme* (1847 : 90) ; l'hymne national de Monaco est tiré du site officiel de la principauté monégasque.

« Avant tout je suis Canadien »  
Souvent de la Grande Bretagne  
On vante et les mœurs et les lois ;  
Par leurs vins, la France et l'Espagne  
À nos éloges ont des droits.  
Admirez le ciel d'Italie,  
Louez l'Europe, c'est fort bien ;  
Moi, je préfère ma patrie,  
Avant tout je suis Canadien.  
Sur nous quel est donc l'avantage  
De ces êtres prédestinés ?  
En sciences, art de langage,  
Je l'avoue, ils sont nos aînés.  
Mais d'égaliser leur industrie  
Nous avons chez nous les moyens ;  
À tous préférons la patrie,  
Avant tout soyons Canadiens.  
Vingt ans, les Français de l'histoire  
Ont seuls occupé le crayon ;  
Ils étaient fils de la victoire,  
Sous l'immortel Napoléon.  
Ils ont une armée aguerrie,  
Nous avons de vrais citoyens ;  
À tous préférons la patrie,  
Avant tout soyons Canadiens.

Tous les jours, l'Europe se vante  
Des chefs-d'œuvre de ses auteurs.  
Comme elle, ce pays enfante  
Journaux, poètes, orateurs.  
En vain, le préjugé nous crie :  
Cédez le pas au monde ancien ;  
Moi, je préfère ma patrie ;  
Avant tout je suis Canadien.  
Originaire de la France,  
Aujourd'hui sujet d'Albion,  
A qui donner la préférence,  
De l'une ou l'autre nation ?  
Mais n'avons-nous pas, je vous prie,  
Encore de plus puissants liens ?  
À tous préférons la patrie,  
Avant tout soyons Canadiens.

Hymne national de Monaco  
Ohé, vous qui voisinez !  
Ohé, vous qui nous regardez !  
Il importe que chacun retienne bien ceci :  
Depuis toujours, le même pavillon  
Flotte joyeusement au vent de notre Pays  
Depuis toujours les couleurs rouge et blanc  
Constituent le symbole de notre liberté  
Grands et Petits l'ont toujours respecté  
Nous avons perpétué les mêmes traditions  
Nous célébrons la même religion  
Nous avons l'honneur  
D'avoir toujours eu les mêmes Princes  
Et personne ne pourra nous faire changer  
Tant que le soleil brillera dans le ciel  
Dieu nous aidera  
Et jamais personne ne pourra nous faire changer Personne  
Nous ne sommes pas bien nombreux  
Mais nous veillons tous à la défense de notre identité  
Nous ne sommes pas très puissants  
Mais, s'il le veut, Dieu nous aidera.  
Ohé, vous qui voisinez !  
Ohé, vous qui nous regardez !  
Que chacun prenne bien conscience de cela.